

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 AVRIL 2020 À 20H00
EN VISIO CONFERENCE**

L'an deux mille vingt, le trente avril à 20h00, le conseil municipal s'est réuni, en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Emmanuel KLINGUER, Maire.

Présents : KLINGUER Emmanuel, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FRANCHI Jean, GRESYK Pascale, GUILLEMENEY Jean-Pierre, JEANJACQUES Isabelle, MAZIER Jacques, NICOD Maryse, RUBY Caroline, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VARENNE Sébastien, VIVANT Geneviève.

Absents excusés : BASSET Marie-Paule, FAVIER Lucette, MOREY Jean-Christophe, OVERNOY Guillaume, PRENTOUT Philippe, SOMMIER Pascal.

Absents :

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents : 16

Nombre de Pouvoirs : 0

Nombre de Votants : 16

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance : NICOD Maryse

Au cours de la première réunion sont déterminées les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin. Les votes doivent se faire par scrutin public, c'est-à-dire par l'inscription, au registre des délibérations, du nom des votants et l'indication du sens de leur vote individuel. En cas de partage, la voix du maire ou du président est prépondérante. Le maire proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants (art. 6).

Procuration et quorum. Chaque élu peut détenir 2 procurations. Le quorum est fixé à 1/3 des membres ; si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum (art. 2).

I) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du mardi 3 mars 2020

II) Délibérations

1. Modalités techniques du déroulement d'un conseil en visioconférence :

Considérant l'ordonnance n°2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 qui prévoit à son article 6, la tenue des assemblées en visioconférence dans le respect des garanties suivantes :

« - Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin. ».

Considérant que lors de la première réunion de l'organe délibérant à distance, les modalités techniques doivent être validées.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités suivantes :

- L'identification des participants se fera par appel nominal,
- L'enregistrement vocal des débats sera fait tout au long de la réunion pour diffusion au public,
- Le Scrutin sera fait par appel nominal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DECIDE d'appliquer les modalités proposées par Monsieur le Maire soit :

- L'identification des participants se fera par appel nominal,
- L'enregistrement vocal des débats sera fait tout au long de la réunion pour diffusion au public,
- Le Scrutin sera fait par appel nominal,

2. Délibération modificative n° 1 : Virement de crédit

Cette décision modificative concerne deux factures du SIDEC l'effacement à Orbagna

- L'effacement du réseau électrique de 61690.00€
- L'effacement infrastructure téléphonique de 21580.00€

Les crédits sont prévus au chapitre 23 au lieu du chapitre 204 c'est pourquoi il faut prendre une délibération :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

DM 2020

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre 0 Pour 15	
Abstention : 1	
Date de convocation :	28/04/2020

L'an deux mille vingt le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Emmanuel KLINGUER, Maire.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	83 270.00 €	
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	83 270.00 €	
D 2041582 : Autres Groupements : Bâtiments et installations		83 270.00 €
TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées		83 270.00 €

3. Délibération modificative n° 2 : Virement de crédit

Cette décision modificative concerne une facture de la chambre d'agriculture pour un diagnostic effectué suite à la révision du PLU pour un montant de 1377.60€

Les crédits sont prévus au chapitre 23 au lieu du chapitre 202 c'est pourquoi il faut prendre une délibération :

DECISION MODIFICATIVE N° 2**DM 2020****Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre 0 Pour 15	
Abstention : 1	
Date de convocation :	28/04/2020

L'an deux mille vingt le trente avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Emmanuel KLINGUER, Maire.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	1 377.60 €	
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	1 377.60 €	
D 202 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		1 377.60 €
TOTAL 20 Immobilisations incorporelles		1 377.60 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

COVID 19 : Mise en place par des bénévoles et la mairie d'un système de courses pour les personnes seules ou à risque ne pouvant pas se déplacer ainsi qu'un maintien du lien social.

Déconfinement du 11 mai prochain :

Les masques :

- Fabrication de masques par des bénévoles environ 400 masques.
- La mairie de son côté a passé une commande pour 1000 masques jetables auprès de l'association des Maires et 1000 masques en tissu auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura. Au total 2500 masques seront disponibles en Mairie.
- Une partie de ces masques seront distribués aux administrés et le reste sera pour les services de la mairie.
- La distribution à la population se fera en forme de drive sous les halles de la Mairie et pour les habitants ne pouvant pas se déplacer, ils pourront téléphoner au secrétariat pour qu'une livraison soit faite au domicile par des élus ou des bénévoles.

Reprise de l'école :

La mairie a proposé à la Communauté de Communes Porte du Jura ainsi qu'à la directrice de l'école de mettre à leur disposition les salles communales à titre gracieux. Les salles concernées sont la salle d'activité, la salle au 15 grande rue et la salle polyvalente pour la cantine.

Déchetterie :

- Réouverture au public à compter du mercredi 6 mai jusqu'au samedi 16 mai.
- Les horaires sont les suivants : mercredi jeudi vendredi de 9h00 à 12h00. Samedi de 14h00 à 18h00
- Ouverture exceptionnelle le vendredi 8 mai.
- Pour accéder à la déchetterie, un circuit à sens unique se fera par la route passant devant les silos. L'accès rue de la gare sera fermé à la circulation.

Camions ambulants : reprise de leur activité sur la commune à partir du 12 mai prochain.

Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie commémorative du 8 mai se fera à huis clos. C'est pourquoi nous faisons un appel à la population pour commémorer ce jour depuis chez eux.

**Le Maire
Emmanuel KLINGUER**

